



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE



Résidence d'artistes

Programme *Académie des beaux-arts x Cité internationale des arts*

« Chorégraphie »

2023 – 2024

Membre fondateur de la Cité internationale des arts (Paris), l'Académie des beaux-arts a souhaité renforcer ce partenariat historique et développer son programme d'accueil d'artistes en résidence. Cet engagement de l'Académie permet de poursuivre la politique d'amélioration d'accueil des artistes en résidences et la rénovation des deux sites de la Cité internationale des arts.

Depuis 2022, un atelier-logement du site du Marais de la Cité internationale des arts est ainsi désormais réservé à l'accueil d'un chorégraphe. L'Académie des beaux-arts et la Cité internationale des arts se sont par ailleurs associées, sur le site du Marais, pour l'accueil d'architectes. Quatre ateliers-logements, regroupés au sein d'un même bâtiment sur le site de Montmartre de la Cité internationale des arts, ont ainsi été entièrement rénovés en 2021 par l'Académie pour accueillir des artistes relevant du champ des « arts visuels ».

Ce programme s'inscrit, pour l'Académie des beaux-arts, dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qu'elle possède (Villa Dufraine à Chars, Bibliothèque et Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt) ou dans les institutions dont elle est partenaire (Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, etc.).

Pour la Cité internationale des arts, ce programme favorise la mobilité et la rencontre d'artistes de la scène internationale. Il s'inscrit dans la démarche de l'institution qui développe des partenariats permettant d'apporter des soutiens financiers et professionnels aux artistes, tout en construisant un accompagnement sur-mesure et une ouverture au contexte et au réseau artistique parisien.

Le soutien apporté par les partenaires du programme est à la fois professionnel et financier. L'accompagnement prend de multiples formes et s'ajuste aux besoins et aux attentes formulés par les lauréats du programme :

- désignation d'un « parrain » parmi les artistes membres de l'Académie des beaux-arts pour chaque résident
- visites régulières des ateliers et échanges avec les artistes et correspondants de l'Académie des beaux-arts
- intervention des résidents lors des séances de l'Académie des beaux-arts
- participation aux expositions personnelles et collectives, implication dans les événements de la programmation culturelle de la Cité internationale des arts (*Ateliers ouverts* notamment)
- rencontres entre résidents et avec le réseau professionnel de la Cité internationale des arts.

LA RESIDENCE

Le programme permet l'accueil de deux artistes en résidence sur le site du Marais de la Cité internationale des arts.

Les lauréats bénéficient :

- de la mise à disposition d'un atelier-logement durant 5 mois, du 4 septembre 2023 au 26 janvier 2024 puis du 2 février au 27 juin 2024
- d'une bourse de vie mensuelle de 1500 euros bruts, reversée par l'Académie des beaux-arts
- d'une aide à la production d'un montant maximum de 3000 euros toutes taxes comprises, reversée par l'Académie après concertation et présentation de justificatifs
- d'un accompagnement, de temps de rencontres et de mise en réseau organisés par les partenaires du programme de résidences.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Le programme est ouvert aux artistes de toutes nationalités :

- résidant en France ou à l'étranger
- ayant une pratique artistique qui s'inscrit dans le champ de la chorégraphie
- pouvant témoigner d'une activité artistique professionnelle de 5 ans minimum
- ayant présenté *a minima* leur travail dans le cadre d'un spectacle professionnel.

Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

Les candidatures d'artistes ayant déjà bénéficié d'une résidence à la Cité internationale des arts ne sont pas éligibles.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du nombre d'ateliers-logements disponibles. Elles donneront lieu à l'attribution d'un atelier-logement, d'une bourse de vie et d'une aide à la production.

LES ATELIERS-LOGEMENTS

D'une superficie d'environ 60 m², l'atelier-logement est conçu pour allier production et vie quotidienne. Il se compose d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle d'eau et d'un espace nuit en mezzanine.

Un atelier-logement peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant de moins de 7 ans.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le formulaire d'inscription en ligne est à remplir [ICI](#)

Seront demandés dans le formulaire :

- un *curriculum vitae* détaillé (4 pages maximum), en français ou en anglais
- un dossier artistique, en français ou en anglais comprenant des visuels d'œuvres avec légendes complètes (15 pages maximum), le cas échéant avec liens vidéo, fichiers audio représentatifs du travail le cas échéant (mp3, avi)
- une note d'intention, en français ou en anglais, dans laquelle les candidats exposent les motivations qui animent leur démarche et leur intérêt pour le programme *Académie des beaux-arts x Cité internationale des arts*. Ils devront justifier les raisons pour lesquelles leur travail nécessite une résidence à Paris et au sein de la Cité internationale des arts, d'un point de vue à la fois artistique, de parcours et de réseau professionnel (3 pages maximum)
- une ou deux lettres de recommandation maximum émanant de personnalités qualifiées ou de responsables de structures culturelles publiques ou privées (école, institution culturelle, galerie, association, maison d'édition, etc.)

Pour déposer votre candidature, un compte Google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, merci d'en créer un [ICI](#).

LE JURY

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury pluridisciplinaire composé, d'une part, de membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts et, d'autre part, de représentants de la Cité internationale des arts. Le jury, qui pourra accueillir des personnalités extérieures, sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accorderont une attention particulière à :

- la qualité artistique du dossier
- à l'argumentaire présenté autour de la nécessité de cette perspective de résidence en France et à la Cité internationale des arts avec l'Académie des beaux-arts
- au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis dans la perspective de développement d'un projet de résidence.

LE CALENDRIER

Dépôt des candidatures : du 6 mars au 24 avril 2023 avant 10h00 en France métropolitaine

Annonce des résultats : fin juin 2023

Dates de résidences : du 4 septembre 2023 au 26 janvier 2024 ou du 2 février au 27 juin 2024

Pour toute question ou information complémentaire, merci d'adresser un courrier électronique à programmes@academiedesbeauxarts.fr

L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes.

Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

En dehors de la rénovation complète des 4 ateliers-logements effectuée en 2021 sur le site de Montmartre (650 000 euros) et de celle des 2 ateliers-logements sur le site du Marais (77 000 euros), l'Académie des beaux-arts consacrerait annuellement 200 000 euros au fonctionnement de ces 3 programmes (arts visuels, chorégraphie, architecture et paysage) menés en collaboration avec la Cité internationale des arts.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résidents leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

www.citedesartsparis.net